



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

# **REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Jeudi 21 février 2013  
Hôtel de Ville de Saint-Yrieix**

# SOMMAIRE

## **I – STATUTS**

*Composition du Conseil Communautaire à l'issue du renouvellement général des Conseils Municipaux prévu en mars 2014*

## **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*1°) Projet d'acquisition d'un local commercial et artisanal – Commune de Coussac-Bonneval*

*2°) Projet de chaufferie bois et réseau chaleur*

*3°) Salle de découpe – Demande de location*

## **III – TOURISME ET CULTURE**

*Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Saint-Yrieix*

## **IV – LE PERSONNEL**

*Suppression de postes*

## **V – RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012**

## **VI – AFFAIRES FINANCIERES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

*1°) Voir documents en annexe*

*2°) Amortissements des biens productifs de revenus*

## **VII – AFFAIRES DIVERSES**

*1°) Fonds de concours – Demandes d'attribution et demande de versement d'acomptes*

*a- Commune de Ségur-le-Château*

*b- Commune de Coussac-Bonneval*

*c- Commune de Glandon – Demande de versement d'acompte*

*2°) Acquisition salle "Mieux vivre ensemble"*

3°) Immeuble de la Seynie – Location à l'association RESPIR

4°) Proposition de cession d'un immeuble à la Sénégie

5°) Décisions prises par le Bureau

6°) Arrêtés pris en application de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales



**L'an deux mille treize, le 21 février**, le Conseil de Communauté du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 février 2013

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Francis LATRONCHE, M. Jean-Louis DUPUY, M. Francis DELORT, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, M. Hervé FORESTIER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL et M. André MIALARET, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marcelle LAPLAUD, M. Patrick DARY et Mlle Maryline GRANGER.

Marcelle LAPLAUD donne pouvoir à Michèle ROY-VEYRI  
Patrick DARY donne pouvoir à Maryse PRADEAU  
Maryline GRANGER donne pouvoir à Estelle MATHEY

SECRETAIRE : Mme Estelle MATHEY.



Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2012 a été approuvé.



# I – STATUTS

## COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'ISSUE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX PREVU EN MARS 2014

Délibération n°2013-001

rapporteur : B. MADORE

La Loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012, relative à la représentation des communes dans les Communautés de Communes et d'agglomérations modifie la composition des Conseils Communautaires.

Cette disposition modifie l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de permettre une plus grande souplesse dans la fixation du nombre de délégués dont pourraient bénéficier les communes.

Les règles concernant la composition des assemblées délibérantes des Communautés de Communes qui seront appliquées lors des élections de 2014 doivent être arrêtées avant le 30 juin 2013.

Le Conseil de Communauté,

- a proposé la répartition suivante :

Coussac-Bonneval .....	3 sièges
Le Chalard .....	2 sièges
La Meyze .....	2 sièges
La Roche l'Abeille .....	2 sièges
Ladignac-le-Long .....	3 sièges
Glandon .....	2 sièges
Saint-Yrieix .....	13 sièges
St Eloy-les-Tuileries .....	2 sièges
Ségur-le-Château .....	2 sièges
soit un total de .....	31 sièges

- a précisé que :

☞ le Conseil Municipal de chaque Commune membre de la Communauté de Communes devra se prononcer avant le 30 juin 2013 sur la composition du Conseil de Communauté qui entraînera une modification des statuts par arrêté préfectoral,

☞ cet accord pour une répartition libre interviendra dans l'hypothèse où les élus municipaux se seront prononcés favorablement à la majorité qualifiée (2/3 des Conseils Municipaux des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI ou la moitié des Conseils Municipaux des communes représentant les 2/3 de la population de l'EPCI). Population retenue : 12 296 habitants,

☞ à défaut d'accord des Conseils municipaux membres de l'EPCI à la majorité qualifiée et en cas de carence des Conseils Municipaux à délibérer dans le délai requis, soit le 30 juin 2013, le Préfet appliquera les dispositions issues de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et la répartition sera la suivante :

<b>Communes</b>	<b>Population Municipale (sans double compte)</b>	<b>Nombre de délégués</b>	<b>% de délégués</b>
Coussac-Bonneval	1 338	<b>4</b>	13,79 %
Le Chalard	305	<b>1</b>	3,45 %
La Meyze	846	<b>2</b>	6,90 %
La Roche l'Abeille	607	<b>1</b>	3,45 %
Ladignac-le-Long	1 128	<b>3</b>	10,34 %
Glandon	803	<b>2</b>	6,90 %
St Yrieix la Perche	6 910	<b>14</b>	48,28 %
St Eloy-les-Tuileries	120	<b>1</b>	3,45 %
Ségur-le-Château	239	<b>1</b>	3,45 %
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	100 %

## **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1° / PROJET D'ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL ET ARTISANAL – COMMUNE DE COUSSAC-BONNEVAL Délibération n°2013-002**

*rapporteur : G. FURELAU*

Monsieur Jean SOIRAT, responsable d'une entreprise de serrurerie quincaillerie, sise à Coussac-Bonneval et employant 3 salariés, va cesser son activité prochainement pour partir à la retraite.

Le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir cet ensemble immobilier, de le mettre à disposition du repreneur par crédit-bail, de solliciter toutes subventions relatives à ce dossier et de donner délégation au Bureau pour prendre toutes décisions concernant le prix d'acquisition et les conditions du crédit-bail.

### **2° / PROJET DE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU CHALEUR Délibération n°2013-003**

*rapporteur : B. DELURET*

Considérant que dans le cadre du développement des énergies renouvelables et de la compétence économique de la Communauté de Communes "mise en œuvre des implantations nouvelles", il est opportun de réfléchir à la création d'une chaufferie bois et d'un réseau chaleur qui permettraient l'alimentation d'un ensemble de bâtiments, majoritairement publics, consommateurs d'énergie.

Le Conseil de Communauté a décidé :

- de faire réaliser les études préalables à ce projet afin de pouvoir se prononcer sur la faisabilité d'un tel équipement
- d'adhérer à Energies Service Public 87

- de solliciter toutes les subventions relatives à ce dossier.

### **3° / SALLE DE DECOUPE - DEMANDE DE LOCATION Délibération n°2013-004**

*rapporteur : R. BOISSARD*

Considérant qu'une entreprise souhaite s'installer dans une partie de l'abattoir et sollicite la mise à disposition de la salle de découpe, le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe à la demande de location de la salle de découpe et a autorisé le Bureau à définir les conditions de cette mise à disposition.

## **III – TOURISME ET CULTURE**

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-YRIEIX Délibération n°2013-005**

*rapporteur : I. BARRY*

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme de Saint-Yrieix, le Conseil de Communauté a désigné Michel LACOMBE en qualité de membre de droit au Conseil d'Administration par délibération du 3 avril 2008.

Considérant que celui-ci a présenté sa démission, le Conseil de Communauté a décidé de le remplacer par Marcelle LAPLAUD au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Saint-Yrieix.

## **IV – LE PERSONNEL**

### **SUPPRESSION DE POSTES Délibération n°2013-006**

*rapporteur : P. VERGNOLLE*

Le Conseil de Communauté a décidé de supprimer les postes suivants qui ne sont plus pourvus :

- ☞ Secrétaire de mairie, créé par délibération du 22 septembre 1997 ;
- ☞ Ingénieur Principal, créé par délibération du 2 juillet 2001 ;
- ☞ Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, créé par délibération du 13 décembre 2010.

## V – RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012

*rapporteur* : F. LATRONCHE

Conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2011 pris en application de ses articles 133 et 175 du Code des Marchés publics, l'assemblée est informée des marchés passés en 2012 :

### • Travaux

MARCHES				ATTRIBUTAIRE	
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P.
<b>De 20 000 € à 89 999 € H.T.</b>					
Création d'un verger au Burguet à Chaufaille	Travaux préliminaires	19/09/12	76 325,00 €	TALLET TP	87500
<b>De 90 000 € à 4 999 999 € H.T.</b>					
Numérisation des salles du cinéma AREVI	Numérisation des salles	27/06/12	155 716,00 €	MEDIATECHNIQUES	19300
Réhabilitation du cinéma AREVI	Lot n°1 : démolitions/maçonnerie	09/07/12	45 533,25 €	TIGOULET Alain et Fils	87500
	Avenant n°1 au lot n°1 : démolitions/maçonnerie	28/11/12	12 375,15 €		
	Lot n°2 : charpente métallique	09/07/12	8 532,00 €	JOUANDOU	87350
	Lot n°3 : étanchéité		18 864,95 €	SMAC	87000
	Lot n°4 : bardage		13 135,05 €	SMAC	87000
	Lot n°5 : électricité		56 937,00 €	BARRIANT ELECTRICITE GENERALE	87800
	Lot n°6 : chauffage/rafraichissement/ventilation		137 893,00 €	TUNZINI	87280
	Lot n°7 : plomberie sanitaires		8 838,00 €	TUNZINI	87280
	Lot n°8 : menuiseries extérieures aluminium		13 776,21 €	ALU-GLASS	87500
	Lot n°9 : menuiseries intérieures		29 000,00 €	LECOMTE	87280
	Lot n°10 : plâtrerie		7 000,00 €	LECOMTE	87280
	Lot n°11 : carrelage		8 979,18 €	CREARENOL/LAVIE	87500
	Lot n°12 : serrurerie		4 468,00 €	JOUANDOU	87350
	Lot n°13 : faux-plafonds		20 500,00 €	LECOMTE	87280
	Lot n°14 : sols collés		18 922,90 €	BAMASOL	87100
	Lot n°15 : peinture		21 830,36 €	HABITAT-DECOR	87500
	Lot n°16 : tentures murales		13 700,00 €	PRO-DECOR	94800
	Lot n°17 : sièges		46 500,00 €	MUSSIDAN SIEGES	24400
Lot n°18 : enseignes	3 956,85 €		NEON CENTRE	87220	

Ensemble la rivière à St Eloy-les-Tuileries	Intervention de mise en sécurité et mise hors d'eau du logis	20/11/12	25 521,50 €	SOCOBA	19100
Réhabilitation d'un bâtiment vacant sur le site de la Seynie (marché initial y compris avenant 235 471,74 € H.T.)	Avenant n°1 au lot n°2 : démolitions/gros œuvre	23/10/12	3 990,97 €	TIGOULET Alain et Fils	87500
	Avenant n°1 au lot n°3 : charpente		478,47 €		
	Avenant n°1 au lot n°4 : menuiseries extérieures	04/12/12	1 321,66 €	ALU-GLASS	87500
	Avenant n°1 au lot n°5 : métallerie serrurerie		453,00 €	JOUANDOU	87350
	Avenant n°1 au lot n°9 : plomberie sanitaires	12/11/12	2 761,00 €	PECC	87500
	Lot n°12 : charpente couverture bac acier	26/06/12	57 014,05 €	TIGOULET Alain et Fils	87500
	Avenant n°1 au lot n°12 : charpente couverture bac acier	29/10/12	- 3 340,44 €		
Modification de la voie communale n°6 – Les Lacs (marché initial y compris avenant 131 410,60 € H.T.)	Avenant n°1	12/04/12	- 2 760,54 €	MEYZIE TP	87500
<b>De 5 000 000 € H.T. et +</b>					

• Services

MARCHES			ATTRIBUTAIRE		
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P
<b>De 20 000 € à 89 999 € H.T.</b>					
Création d'une zone artisanale à Gâte Bourdelas	Maîtrise d'œuvre	04/01/12	43 800,00 €	Henri CHENE – géomètre expert foncier DPLG	87500
Extension du complexe Villa sport – Construction d'un espace bien-être (marché initial y compris avenant 77 624,78 € H.T.)	Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre	18/01/12	21 554,78 €	Groupement : SARL ARCHITECTES ASSOCIES SA ATELIER ARCOS ARCHITECTURE	87000 75020
<b>De 90 000 € à 199 999 € H.T.</b>					
<b>De 200 000 € et +</b>					



# VI – AFFAIRES FINANCIERES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## 1° / AFFAIRES FINANCIERES

### A / Analyse du compte administratif 2012 de la Communauté de Communes

Délibération n°2013-009

rapporteur : F. LATRONCHE

#### 1°/ Section de fonctionnement

Au vu du compte administratif provisoire 2012, il apparaît que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **6 478 142 €** et les recettes à **7 725 139 €**.

L'excédent de fonctionnement est donc de **1 246 997 €**.

#### a- Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

En 2012, la section de fonctionnement enregistre une hausse des dépenses de 4,89 % et une hausse des recettes de 2,87 %.

En 2012, comme les années précédentes, les principales dépenses sont :

↳ les attributions de compensation versées aux communes : **2 194 896 €** représentant 39,15 % des charges réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes,

et

↳ la collecte et le traitement des ordures ménagères : **1 189 461 €**, montant qui représente 21,21 % des dépenses réelles de la collectivité.

Au niveau des **charges à caractère général**, la hausse de 10,39 % par rapport à 2011 s'explique essentiellement par l'évolution du coût de l'énergie qui représente une augmentation de plus de 8 000 € entre 2011 et 2012 et le remboursement à RECREA de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée et Cotisation Foncière des Entreprises 2010 et 2011, représentant 36 597 €.

Concernant **les charges du personnel**, on note une forte augmentation de ce poste, + 21,25 %, qui s'explique par l'intégration dans le personnel de la Communauté de Communes d'un titulaire de la commune de Saint-Yrieix dans le cadre du transfert de compétence au niveau du tourisme, l'emploi durant une année complète de 7 personnes sur le site Chauffaille et le recours à 50 saisonniers en 2012 au lieu de 29 en 2011.

La Communauté de Communes n'ayant pas contracté d'emprunt depuis 2007 et n'ayant pas eu recours à une ligne de trésorerie en 2012, **les charges financières** ont diminué de 6,69 % entre 2011 et 2012.

Au niveau des **charges de gestion courante**, la hausse provient essentiellement de l'augmentation de la subvention versée à la commune de Saint-Yrieix pour le fonctionnement du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue, 45 000 € en 2012 contre 40 000 € en 2011.

L'augmentation des "**charges exceptionnelles**" en 2012 par rapport à 2011 est due à l'augmentation de la compensation financière versée à RECREA suite à l'indexation 2012 (+ 4 000 €) et à l'annulation de titres pour loyers impayés (5 000 €).

Au niveau des **recettes de fonctionnement**, comme les années précédentes, les principales ressources sont les impôts et taxes pour 67,30 % et les dotations et participations qui représentent 22,09 %.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, la rubrique "impôts et taxes" comprend, depuis 2011, les taxes ménages (TH, TFB, TFNB), la TEOM, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Depuis 2012, vient s'ajouter le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Toutes recettes confondues, l'année 2012 a enregistré une hausse de 2,87 %.

Les **recettes fiscales** ont augmenté de 158 515 € par rapport à 2011 car elles comptabilisent non seulement les effets bases et taux (environ 100 000 €) mais aussi, et pour la première fois, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (64 403 €).

La diminution du poste "**dotations et participations**" s'explique essentiellement par la diminution de la dotation d'intercommunalité (-22 000 € par rapport à 2011) et celle de la dotation de compensation (-11 000 €).

La baisse des produits de services provient de la fermeture du cinéma pour travaux.

Les recettes exceptionnelles correspondent, quant à elles, aux recettes liées à la vente de bâtiments telle que l'unité de collecte de châtaignes et de marrons, aux dons et indemnités sur des sinistres.

#### **b- Evolution de l'épargne brute ou capacité d'autofinancement**

L'épargne brute (1 399 710 €) représente **19 %** des recettes réelles de fonctionnement, ce qui traduit un bon niveau d'autofinancement.

#### **2°/ Les opérations d'investissement et la dette**

En 2012, la Communauté de Communes a réalisé **1 495 632 €** de dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **995 505 €**, soit un taux d'exécution du budget de **27,35 %**. Les recettes d'investissement s'élèvent à **4 063 587 €**. L'excédent cumulé d'investissement est de **2 567 955 €** et le résultat comptable de **3 814 952 €**.

La Communauté de Communes a financé les dépenses d'investissement grâce à l'autofinancement et aux subventions obtenues sans avoir recours à l'emprunt.

La capacité de désendettement de la Communauté de Communes, avec un encours de la dette au 31 décembre 2012 de 2 491 139 € et un autofinancement brut de 1 399 710 €, est de **1 an et 9 mois**.

**B / Analyse du compte administratif 2012 du Lotissement Bourdelas** *Délibération n°2013-011*

*rapporteur : F. LATRONCHE*

Au vu du compte administratif 2012, l'exercice laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de **199 354 €**.

Ce montant correspond à la différence entre la valeur des terrains aménagés (246 182 €) et le prix de vente des terrains cédés jusqu'au 31 décembre 2012 (46 828 €).

**C / Analyse du compte administratif 2012 du Lotissement Gate Bourdelas** *Délibération n°2013-012*

*rapporteur : F. LATRONCHE*

Au vu du compte administratif 2012, l'exercice laisse apparaître :

☞ un déficit de la section d'investissement de **231 125,00 €**, correspondant au prix d'achat des terrains à aménager et au paiement des premières factures de travaux,

☞ et un excédent de fonctionnement de **30 700 €** provenant du prix de vente d'un terrain et du versement d'un premier acompte de la subvention DETR.

**D / Analyse du compte administratif 2012 du SPANC** *Délibération n°2013-010*

*rapporteur : F. LATRONCHE*

**1°/ Section de fonctionnement**

Au vu du compte administratif 2012, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 104 885,47 € et les recettes de fonctionnement à 154 948,95 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent les fournitures (administratives...) une partie de la rémunération de la personne affectée au SPANC que le budget annexe du service d'assainissement rembourse au budget principal et la reprise du déficit de fonctionnement de 2011 de 93 477 €.

Les recettes de fonctionnement 2012 correspondent à la facturation des contrôles des assainissements existants et des assainissements sur les constructions neuves et à la subvention versée par l'Agence de l'eau.

**2°/ Section d'investissement**

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2012 avec un excédent de **594,73 €**.

Le résultat de clôture du budget SPANC est donc de **+ 50 658,21 €**.

**E / Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2012** *Délibérations n°s 2013-007 et 2013-008*

*rapporteur : G. FURELAU*

Le Conseil de Communauté a approuvé les comptes de gestion de la Communauté de Communes, du SPANC et des lotissements établis par le receveur communautaire et visés par le Trésorier Payeur Général.

Les soldes d'exécution cumulés des comptes administratifs étant identiques aux résultats d'exécution budgétaire des comptes de gestion, le Conseil de Communauté a approuvé les comptes administratifs dont les données sont rappelées ci-après :

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				1 677 145,14		1 677 145,14
Opérations de l'exercice	6 478 141,44	7 725 139,29	1 495 632,74	2 386 442,83	7 973 774,18	10 111 582,12
<b>TOTAUX</b>	<b>6 478 141,44</b>	<b>7 725 139,29</b>	<b>1 495 632,74</b>	<b>4 063 587,97</b>	<b>7 973 774,18</b>	<b>11 788 727,26</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 246 997,85</b>		<b>2 567 955,23</b>		<b>3 814 953,08</b>
Restes à réaliser		1 246 997,85	2 415 185,00	634 876,00	2 415 185,00	634 876,00
Totaux cumulés		<b>1 246 997,85</b>	2 415 185,00	3 202 831,23	2 415 185,00	4 449 829,08
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>1 246 997,85</b>		<b>787 646,23</b>		<b>2 034 644,08</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	93 477,25			594,73	93 477,25	594,73
Opérations de l'exercice	11 408,22	154 948,95			11 408,22	154 948,95
<b>TOTAUX</b>	<b>104 885,47</b>	<b>154 948,95</b>		<b>594,73</b>	<b>104 885,47</b>	<b>155 543,68</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>50 063,48</b>		<b>594,73</b>		<b>50 658,21</b>
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		50 063,48		594,73		50 658,21
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>50 063,48</b>		<b>594,73</b>		<b>50 658,21</b>

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT BOURDELAS

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			201 914,92		201 914,92	
Opérations de l'exercice	2 560,00	2 560,00	0,00	2 560,00	2 560,00	5 120,00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 560,00</b>	<b>2 560,00</b>	<b>201 914,92</b>	<b>2 560,00</b>	<b>204 474,92</b>	<b>5 120,00</b>
<b>Résultat de clôture</b>			<b>199 354,92</b>		<b>199 354,92</b>	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés			199 354,92		199 354,92	
<b>Résultats Définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 354,92</b>		<b>199 354,92</b>	

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT GATE BOURDELAS

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			210 000,00		210 000,00	
Opérations de l'exercice	21 125,58	51 825,43	21 125,58	0,00	42 251,16	51 825,43
<b>TOTAUX</b>	<b>21 125,58</b>	<b>51 825,43</b>	<b>231 125,58</b>	<b>0,00</b>	<b>252 251,16</b>	<b>51 825,43</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>30 699,85</b>	<b>231 125,58</b>		<b>200 425,73</b>	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		30 699,85	231 125,58		200 425,73	
<b>Résultats Définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>30 699,85</b>	<b>231 125,58</b>		<b>200 425,73</b>	

**F / Affectation des résultats Délibération n°2013-013**

*rapporteur : G. FURELAU*

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 du budget principal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2013) ..... **0,00 €**
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2013) ..... **1 246 997,85 €**
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2013 ligne 002  
(report à nouveau créditeur) ..... **0,00 €**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

## 1°/ **Ressources 2013**

### a- **Recettes de fonctionnement**

#### ➤ *La Dotation Globale de Fonctionnement*

La DGF totale des groupements intercommunaux comprend deux sous-ensembles :

- d'une part la dotation de compensation part salaires, appelée dotation de compensation. Cette dernière correspond à la compensation de la suppression de la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle ;

- et d'autre part, la dotation d'intercommunalité, composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation.

En 2012, la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation s'élevaient respectivement à **384 090 €** et **796 548 €**.

#### ➤ *Les taxes ménages*

Le projet de loi de finances pour 2013 revalorise de + 1,8 % les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.

Depuis la réforme fiscale de 2010, la part départementale de la taxe d'habitation ainsi que le foncier non bâti des Conseils généraux et du Conseil régional sont transférés aux EPCI.

### **BASES D'IMPOSITION**

<b>Libellés</b>	<b>Bases définitives 2012</b>	<b>Bases Prévisionnelles 2013</b>	<b>Variation 2012/2013 en %</b>
<b>T.H</b>	<b>14 365 920</b>	<b>14 796 755</b>	+ 2,80 %
<b>T.F.B.</b>	<b>11 673 360</b>	<b>12 050 528</b>	+ 2,63 %
<b>T.F.N.B.</b>	<b>620 124</b>	<b>631 548</b>	+ 1,99 %

### **MONTANT DES RESSOURCES FISCALES 2013**

Le montant des ressources fiscales est fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux 2013.

LES PROPOSITIONS CONCERNANT LE VOTE DES TAUX DES TAXES MENAGES 2013

	taux votés 2012	Proposition pour 2013
<b>T.H.</b>	<b>10,50 %</b>	<b>10,50 %</b>
Evolution en % des taux par rapport à 2012		<b>0,00 %</b>
<b>T.F.B.</b>	<b>2,20 %</b>	<b>2,20 %</b>
Evolution en % des taux par rapport à 2012		<b>0,00 %</b>
<b>T.F.N.B.</b>	<b>12,90 %</b>	<b>12,90 %</b>
Evolution en % des taux par rapport à 2012		<b>0,00 %</b>

MONTANT DES TAXES MENAGES 2013

	<i>Rappel produit fiscal 2012</i>	<b>Produit fiscal avec taux identiques à ceux de 2013</b>
<b>T.H.</b>	1 511 226 €	1 553 659 €
<b>T.F.B.</b>	258 325 €	265 111 €
<b>T.F.N.B.</b>	79 875 €	81 469 €
<b>TOTAL TAXES MENAGES</b>	<b>1 849 426 €</b>	<b>1 900 239 €</b>
Evolution du produit des taxes ménages par rapport à 2012		50 813 €

Avec des taux identiques à ceux de 2012, le produit des taxes ménages augmente de **50 813 €** par rapport à 2012.

➤ La Contribution Economique Territoriale

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, la collectivité perçoit la Contribution Economique Territoriale composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée.

\* La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Les bases de CFE sont estimées à 3 174 495 € pour 2013 contre 3 033 297 € en 2012, soit une augmentation de 4,65 %.

	<b>Bases prévisionnelles 2013</b>	<b>Proposition Taux 2013 = taux 2012</b>	<b>Produit prévisionnel 2013</b>
<b>CFE</b>	3 174 495	27,85 %	<b>884 096 €</b>

Produit CFE 2012 : 844 772 €.

Avec un taux 2013 identique à celui de 2012, le produit augmente de **39 324 €** par rapport à 2012.

- La cotisation sur la valeur ajoutée

Elle est estimée à **435 719 €** pour 2013 contre 432 880 € en 2012.

➤ Les autres ressources

Les montants de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'élevaient respectivement à **62 234 €**, **137 722 €** en 2012.

*Cependant, il convient de rappeler que le montant de la TASCOM vient en diminution de la dotation de la compensation salaires, qui constitue une part de la dotation globale de fonctionnement.*

Afin de compenser les pertes de ressources liées à la suppression de la taxe professionnelle, il a été institué la Dotation de Compensation pour Réforme de la Taxe Professionnelle (**150 874 €** en 2012) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**273 965 €** en 2012) et le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**64 403 €**).

Ainsi, le total des ressources pour la Communauté de Communes s'élèverait à **3 923 754 €**.

➤ Les allocations compensatrices

Non connues à ce jour, elles s'élevaient en 2012 à :

- **130 778 €** pour la taxe d'habitation,
- **7 651 €** pour le foncier non bâti,
- **26 314 €** pour la cotisation foncière des entreprises,

soit un total de **164 743 €**.

➤ La TEOM est entièrement reversée au SICTOM et au SICREL.

Les montants qui seront demandés par le SICTOM et le SICREL, pour 2013, ne sont pas connus à ce jour. Ils étaient respectivement de 1 158 981 € et 31 281 € en 2012.

Concernant le SICTOM et selon les informations transmises, une augmentation de 5 à 6 % devrait être appliquée afin de couvrir le déficit d'investissement et de maintenir un excédent de fonctionnement cumulé raisonnable compte tenu de ses résultats 2012.

Depuis 2005, les collectivités votent un taux de TEOM applicable sur des bases transmises par la Préfecture.

Les bases prévisionnelles 2013 seraient les suivantes :

	Rappel taux 2011	Rappel Bases 2012	Bases prévisionnelles 2013	Variation 2013/2012
Le Chalard	13,50 %	221 532	<b>227 939</b>	2,89 %
Coussac-Bonneval	14,08 %	908 005	<b>924 590</b>	1,83 %
Glandon	11,64 %	564 490	<b>574 154</b>	1,71 %
Ladignac-le-Long	13,74 %	788 962	<b>815 742</b>	3,39 %
La Meyze	13,78 %	540 953	<b>564 223</b>	4,30 %
La Roche l'Abeille	13,36 %	408 658	<b>420 506</b>	2,90 %
St Yrieix-la-Perche (ville)	12,60 %	2 404 430	<b>2 461 517</b>	2,37%



St Yrieix-la-Perche (ext ville)	9,57 %	4 951 784	<b>5 094 473</b>	2,88 %
St Eloy-les-Tuileries (1)	16,50 %	20 378	<b>20 378</b>	0,00 %
St Eloy-les-Tuileries (2)	13,20 %	52 075	<b>52 075</b>	0,00 %
Séguir-le-Château (1)	9,85 %	138 959	<b>138 959</b>	0,00 %
Séguir-le-Château (2)	9,40 %	83 145	<b>83 145</b>	0,00 %

(1) Bourg 1 ramassage/semaine – porte à porte

(2) Extérieur bourg 1 ramassage/ semaine en containers

Pour chaque zone, le Conseil de Communauté doit fixer un taux.

A ce jour et selon les données connues, les seuls montants que l'on puisse calculer sont les produits que l'on pourrait obtenir sur chaque commune si l'on votait des taux identiques à ceux de 2012 compte tenu des bases prévisionnelles 2013.

**PRODUIT DE TEOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**SI TAUX 2013 = TAUX 2012**

<b>Coût SICTOM</b>	1 174 000 €	(+ 6% par rapport à 2012)	<b>Coût SICREL</b>	31 281 € (montant 2012)
<b>Location containers SY</b>	52 000 €	(+ 0% par rapport à 2012)		
<b>Coût total SICTOM</b>	<b>1 226 000 €</b>	(+ 5,78% par rapport à 2012)	<b>Coût Total</b>	<b>1 257 281 €</b>

COMMUNES	RAPPEL				PROPOSITION 2013				
	Taux 2011	Taux 2012	bases définitives 2012	Participation SICTOM SICREL en 2012	Participation 2013	bases prévisionnelles 2013 pour SICTOM (au 6 février 2013)	Taux qui devrait être appliqué en 2012	Taux 2013 = Taux 2012	Produit qui serait encaissé par commune
Le Chalard	13,00%	13,50%	221 532	30 838		227 939		13,50%	30 772 €
Coussac Bonneval	14,86%	14,08%	908 005	120 427		924 590		14,08%	130 182 €
Glandon	12,26%	11,64%	564 490	62 057		574 154		11,64%	66 832 €
La Meyze	14,29%	13,78%	540 953	71 797		564 223		13,78%	77 750 €
Ladignac le Long	14,22%	13,74%	788 962	104 370		815 742		13,74%	112 083 €
La Roche l'Abeille	14,10%	13,36%	408 658	51 651		420 506		13,36%	56 180 €
St Yrieix la Perche (2 ramassages)	13,38%	12,60%	2 404 430	283 307		2 461 517		12,60%	310 151 €
St Yrieix la Perche (1 ramassage)	10,38%	9,57%	4 951 784	434 531		5 094 473		9,57%	487 541 €
<b>Total Haute-Vienne</b>			10 788 814	1 158 978	0	11 083 144			1 271 490 €
Saint-Eloy-Les-Tuileries (bourg)	16,50%	16,50%	20 378	3 642		20 378		16,50%	3 362 €
Saint-Eloy-Les-Tuileries (ext bourg)	13,20%	13,20%	52 075	7 295		52 075		13,20%	6 874 €
Ségur-Le-Château (bourg)	9,85%	9,85%	138 949	13 049		138 949		9,85%	13 686 €
Ségur-Le-Château (ext bourg)	9,40%	9,40%	83 145	7 295		83 145		9,40%	7 816 €
<b>Total Corrèze</b>			294 547	31 281	0	294 547			31 738 €

**MONTANT ENCAISSE**

**1 303 229 €**

➤ Estimation des ressources non fiscales :

Les ressources non fiscales sont estimées à **498 339 €** (revenus des immeubles, autres revenus, atténuation de charges, attributions de compensation perçues et opérations d'ordre).

Les recettes totales de fonctionnement 2013 pourraient s'élever à **7 070 707 €**.

**b - Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **6 167 364 €** et comprennent les attributions de compensation versées aux communes, la TEOM, les charges de personnel, les autres dépenses, la compensation pour contrainte de service public, les frais financiers, les charges exceptionnelles et les provisions et opérations d'ordre.

Soit un excédent de fonctionnement, compte tenu des recettes, de **903 343 €**.

**2° / Section d'investissement**

Le montant des recettes d'investissement pourrait être de **6 139 678 €** (subventions, affectation du résultat 2012; excédent d'investissement 2012, le F.C.T.V.A, virement de la section de fonctionnement, produits de cession et opérations d'ordre).

Les dépenses d'équipement pour 2013 sont estimées à 4 719 764 €.

Elles concernent notamment :

- ☞ la rénovation du cinéma Arévi
- ☞ les travaux sur le site de la Seynie
- ☞ la construction de l'espace bien-être à Villa Sport
- ☞ l'aménagement du bourg de Ségur
- ☞ l'aménagement du site de Chauffaille (réserve d'eau)
- ☞ l'aménagement du lotissement à Gâte Bourdelas
- ☞ les études pour la chaufferie bois
- ☞ les acquisitions foncières

Les dépenses d'investissement 2013 devraient s'élever à **6 139 678 €** (les dépenses d'équipement, les subventions pour le budget lotissement Bourdelas et le budget lotissement Gâte-Bourdelas, le remboursement du capital des emprunts et les opérations d'ordre).

L'équilibre de la section d'investissement serait assuré sans avoir recours à l'emprunt.

**3° / AMORTISSEMENTS DES BIENS PRODUCTIFS DE REVENUS** *Délibération n°2013-015*

*rapporteur : J.L DUPUY*

Conformément aux articles L 2321-3 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en

location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, doivent être amortis.

Il est proposé d'amortir sur 10 ans, à compter de 2013, la boucherie de Glandon, achetée en août 2012 à Monsieur Pierre-Henri GUENANT, dont le coût s'élevait à 118 380 € ainsi que les subventions attribuées pour cette acquisition.

## **VII – AFFAIRES DIVERSES**

### **1° / FONDS DE CONCOURS – DEMANDES D'ATTRIBUTION ET DEMANDE DE VERSEMENT D'ACOMPTES**

*rapporteur : F. DELORT*

#### **a) Commune de Ségur-le-Château Délibération n°2013-016**

Monsieur le Maire de Ségur-le-Château sollicite un fonds de concours pour les travaux d'assainissement (2<sup>ème</sup> tranche).

Le Conseil de Communauté a décidé d'accorder un fonds de concours représentant 40 % maximum de la somme restant à la charge de la Commune de Ségur-le-Château.

#### **b) Commune de Coussac-Bonneval Délibération n<sup>os</sup> 2013-017a et 2013-017b**

Monsieur le Maire de Coussac-Bonneval sollicite un fonds de concours pour la réfection totale de la couverture de la salle polyvalente et pour la réfection et l'agrandissement des vestiaires et des douches du stade.

Le Conseil de Communauté a décidé d'accorder un fonds de concours représentant 40 % maximum de la somme restant à la charge de la Commune de Coussac-Bonneval.

#### **c) Commune de Glandon – Demande de versement d'acompte Délibération n°2013-018**

Par délibération du 8 mars 2013, le Conseil de Communauté a décidé d'accorder un fonds de concours à la Commune de Glandon pour l'aménagement du bourg, notamment au niveau de la Route de Moissac.

Par courrier du 16 janvier 2013, Monsieur le Maire de Glandon sollicite le versement de ce fonds de concours sous forme d'acomptes.

Le Conseil de Communauté décide de verser ce fonds de concours à la Commune de Glandon de la manière suivante : un acompte de 30 000 € sur présentation des marchés signés et des ordres de service et le solde à la fin des travaux sur justificatifs de l'ensemble des dépenses et des recettes.

## **2° / ACQUISITION SALLE "MIEUX VIVRE ENSEMBLE" Délibérations n°2013-019**

*rapporteur : R. BOISSARD*

L'Office Public de l'Habitat de Saint-Yrieix est propriétaire d'une salle située rue du 8 mai 1945, mitoyenne de la maison de l'enfance (propriété de la Communauté de Communes) et à proximité immédiate des bureaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil d'Administration de l'office de l'Habitat, considérant que ce local n'est que très rarement utilisé par cette structure, a proposé sa cession à la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté décide d'acquérir cet immeuble au prix de 60 000 €, de faire réaliser les éventuels documents cadastraux par le cabinet CHENE et de solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte d'achat qui sera établi par Maître DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix.

## **3° / IMMEUBLE DE LA SEYNIE – LOCATION A L'ASSOCIATION RESPIR**

*Délibération n°2013-020*

*rapporteur : A. GUIGNARD*

Le Conseil de Communauté décide de mettre les locaux de la Seynie à disposition de RESPIR pour 2013 au prix forfaitaire de 8 000 €.T.T.C.

## **4° / PROPOSITION DE CESSIION D'UN IMMEUBLE A LA SENEGIE Délibération**

*n°2013-021*

*rapporteur : F. DELORT*

En 2010, la Communauté de Communes a acquis une réserve foncière de 64 hectares sise à la Sénégie, comprenant des bâtiments agricoles, avec une maison d'habitation ancienne et une maison récente construite en 2006 de type 4, indépendante de la partie exploitation.

Le Conseil de Communauté décide de vendre la maison ci-dessus indiquée et donne délégation au Bureau pour fixer les conditions de cette vente.

## **5° / DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU Délibération n°2013-022**

*rapporteur : R. BOISSARD*

☞ acquisition d'immeubles Rue Jourdan à Saint-Yrieix, cadastrés section AR n°242 et 322 (partie), au prix de 120 000 €,

☞ Boucherie de Glandon – Crédit-bail de 144 mois avec la SARL "Le P'tit Gagnou", à effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

